



**PRÉFÈTE
DE LA CREUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
Départementale
des Territoires**

Affaire suivie par :

Marie-Brigitte HOCHET

Chargée de mission chasse et faune sauvage

Tél : 05 55 61 20 29

Courriel : mariebrigitte.hochet@creuse.gouv.fr

Guéret, le 24 MAI 2024

Rapport de synthèse des observations recueillies lors de la consultation publique relative au projet d'arrêté fixant le nombre minimum et maximum d'animaux soumis à plan de chasse à prélever pour la campagne cynégétique 2024-2025

L'article 7 de la Charte de l'environnement consacre, en tant que principe à valeur constitutionnelle, le droit pour toute personne de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. L'arrêté fixant le nombre minimum et maximum d'animaux soumis à plan de chasse à prélever pour la campagne cynégétique 2024-2025 a donc été soumis à la participation du public, conformément à l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement.

Ainsi, le projet d'arrêté a fait l'objet d'une consultation publique de 21 jours du 19 avril 2024 au 09 mai 2024 inclus.

Aucune remarque n'a été formulée pour ce projet d'arrêté.

Proposition de décision : maintien de l'arrêté tel qu'il a été soumis à la consultation du public.

L'arrêté est consultable sur le site Internet des services de l'État sous la rubrique : Accueil > Actions de l'État > Environnement > Chasse, forêt, biodiversité > Chasse > Campagne de chasse en cours.

La Directrice départementale des territoires,


Hélène BURGAUD-TOCCHET